

Morbihan, Séné, rue de Limur

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Anne-Louise Hamon



Inrap Grand Ouest
juin 2019

Morbihan, Séné, rue de Limur

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Anne-Louise Hamon

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

mai 2019

Illustration de couverture Vue aérienne de la fouille (rue des Spatules) et du diagnostic (rue de Limur).

© Gilles Leroux

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10). Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
11	Notice scientifique
11	État du site
12	Localisation de l'opération
14	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Introduction
25	1.1 La prescription du diagnostic
26	1.2 Le contexte archéologique et historique local
28	1.3 Contexte environnemental
28	1.3.1 Topographie, hydrographie
28	1.3.2 Géologie, sédimentologie
29	1.3.3 Couverture végétale, configuration du terrain
29	1.4 Mise en place et réalisation de l'intervention
29	1.4.1 Organisation du chantier, hygiène et sécurité
30	1.4.2 Collaboration technique
30	1.4.3 Mode opératoire
30	1.4.3.1 Méthode standard de travail
30	1.4.3.2 Communication et diffusion des résultats
31	1.4.4 La postfouille
33	2. Résultats
33	2.1 Les aménagements en lien avec la métairie de Quenfaux
33	2.1.1 Les documents
33	2.1.1.1 Les propriétaires
35	2.1.1.2 Les cadastres du ^{xx} e siècle : 1810 et 1844
37	2.1.2 Les vestiges archéologiques
40	2.2 Un parcellaire médiéval ou moderne

42 **2.3 Quelques autres informations obtenues**

42 **2.4 Conclusion**

44 **3. Bibliographie**

Inventaires techniques

47 **1. Inventaire des tranchées**

47 **2. Inventaire des faits archéologiques**

49 **3. Inventaire du mobilier céramique**

50 **4. Liste des figures**



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (56)

Commune
Séné

Adresse ou lieu-dit
Rue de Limur

Codes

code INSEE
56243

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

x : 270400
y : 67429850
z : 10,8 m NGF

Références cadastrales

Commune
Séné

Année
2019

section(s)
AO

parcelle(s)
2p, 10, 11, 16p et 17p

Propriétaire du terrain

Privé, non acquis par l'aménageur

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2019-016

Numéro de l'opération
D127449

Numéro de l'arrêté de désignation
2019-187

Nature de l'aménagement

Construction d'un lotissement

Maitre d'ouvrage des travaux d'aménagement

Sarl Terravia
3, place Albert Einstein
56000 Vannes

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Anne-Louise Hamon, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

20 au 22 mai 2019

Surface prescrite et sondée

Emprise maximale prescrite
14 174 m²

Surface sondée
1638 m² soit 11,5 % de l'emprise maximale prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 Inférieur
 Moyen
 Supérieur
 Mésolithique et Épipaléolithique
 Néolithique
 Ancien
 Moyen
 Récent
 Chalcolithique
 Protohistoire
 âge du Bronze
 Ancien
 Moyen
 Récent
 âge du Fer
 Hallstatt (premier Âge du Fer)
 La Tène (second Âge du Fer)
 Antiquité romaine (gallo-romain)
 République romaine
 Empire romain
 Haut-Empire (jusqu'en 284)
 Bas-Empire (de 285 à 476)
 Époque médiévale
 haut Moyen Âge
 Moyen Âge
 bas Moyen Âge
 Temps modernes
 Époque contemporaine
 Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
 Édifice religieux
 Édifice militaire
 Bâtiment
 Structure funéraire
 Voirie
 Hydraulique
 Habitat rural
 Villa
 Bâtiment agricole
 Structure agraire
 Urbanisme
 Maison
 Structure urbaine
 Foyer
 Fosse
 Sépulture
 Grotte
 Abri
 Mégalithe
 Artisanat
 Argile : atelier
 Mur de clôture

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 Industrie osseuse
 Céramique
 Macro-restes
 Végétaux
 Faune
 Flore
 Objet métallique
 Arme
 Outil
 Parure
 Habillement
 Trésor
 Monnaie
 Verre
 Mosaïque
 Peinture
 Sculpture
 Terre cuite architecturale

Études annexes

- Céramologie
 Datation
 Anthropologie
 Carpologie
 Anthracologie
 Pétrographie
 Palynologie
 Macrorestes
 An. de céramique
 An. de métaux
 Aca. des données
 Numismatique
 Conservation
 Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Anne-Louise Hamon, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Recherche documentaire
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Girond-Audéout, Inrap	Conseillère sécurité-prévention	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Christophe Beaussire, (Catz 50)	Entreprise de Travaux publics	Base-vie mobile
Entreprise Lionel Doré (Campénéac 56) pour Charier TP (Rennes 35)	Entreprise de Travaux publics	Terrassements

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Anne-Louise Hamon, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Hervé Morzadec, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Levé topographique

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Anne-Louise Hamon, Inrap	Responsable d'opération	Rédaction du rapport, DAO, SIG
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Conditionnement et dépôt des collections
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	PAO
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Céramologue	Information orale (céramologie)
Émeline Le Goff, Inrap	Topographe - référente SIG	Conseil SIG
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique

Notice scientifique

Dans un contexte archéologique riche, à la fois lié aux vestiges gallo-romains et altomédiévaux du site en cours de fouille de la rue des Spatules, et à la proximité du château de Limur daté du XVIII^e siècle, le diagnostic mené sur le projet de la rue de Limur a principalement donné lieu à la découverte de vestiges d'époque moderne dont certains ont pu être interprétés à partir des plans cadastraux de 1810 et 1844. Deux bâtiments sur poteaux découverts à proximité de l'ancienne métairie de Quenfaux n'ont pas fonctionné en deçà de la fin du XIX^e siècle.

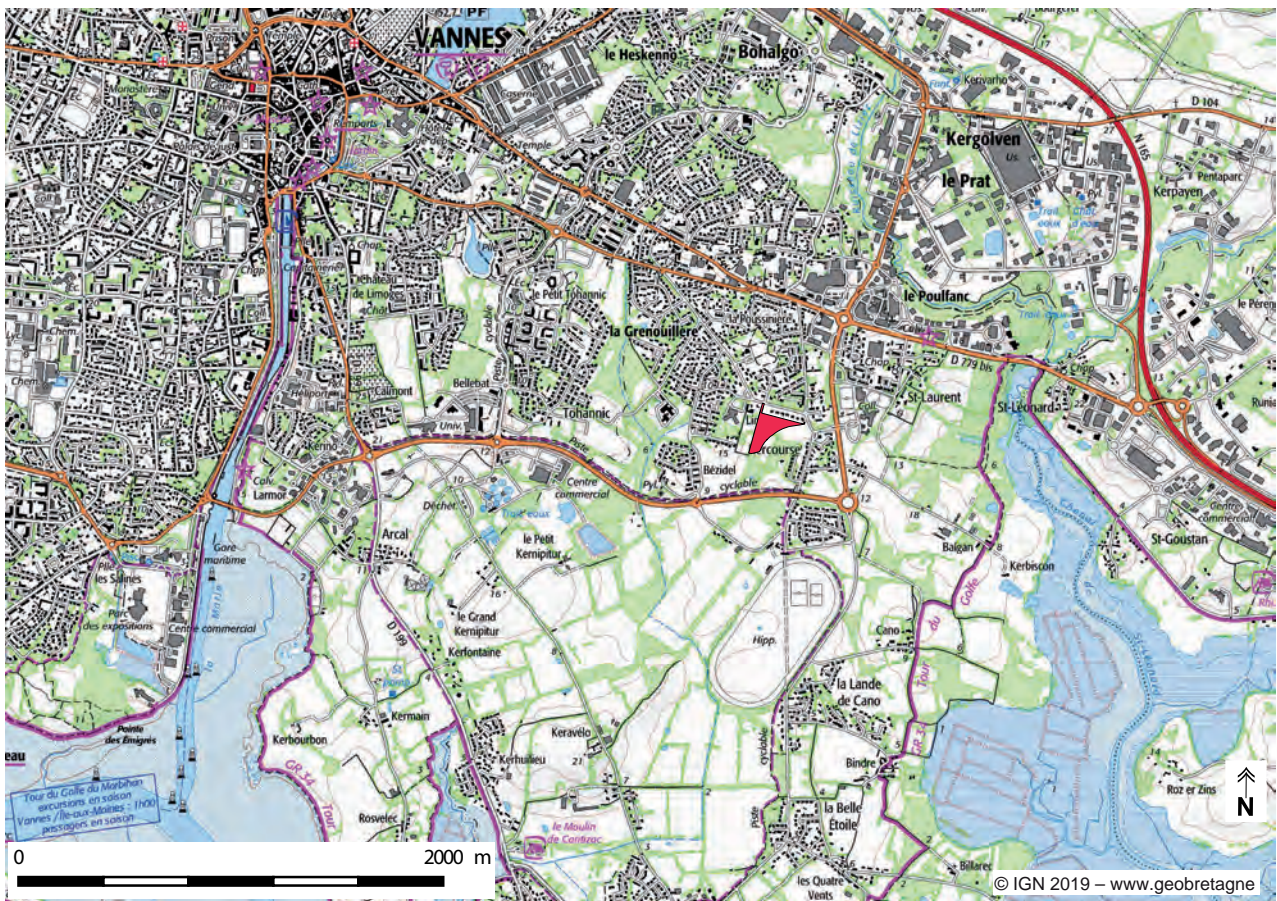
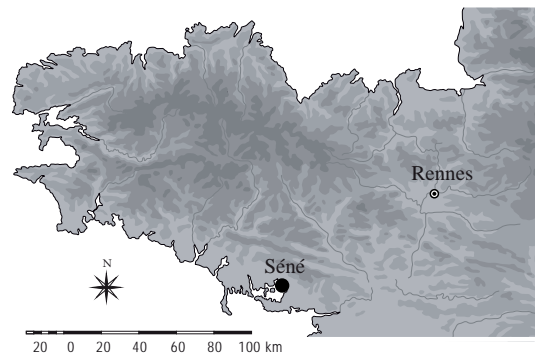
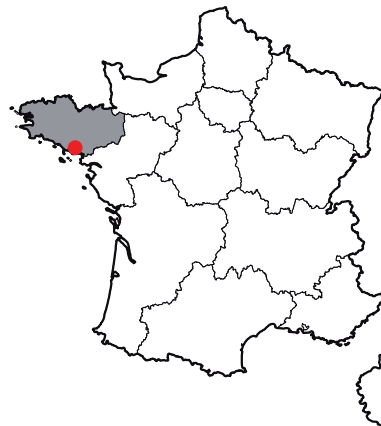
Des limites parcellaires absentes des tracés cadastraux napoléoniens ont par ailleurs été localisées sur la partie septentrionale du projet. La présence de fragments d'ardoise et de terre cuite de faciès récent laissent envisager une datation tardive : bas Moyen Âge ou époque Moderne pour ces vestiges isolés.

État du site

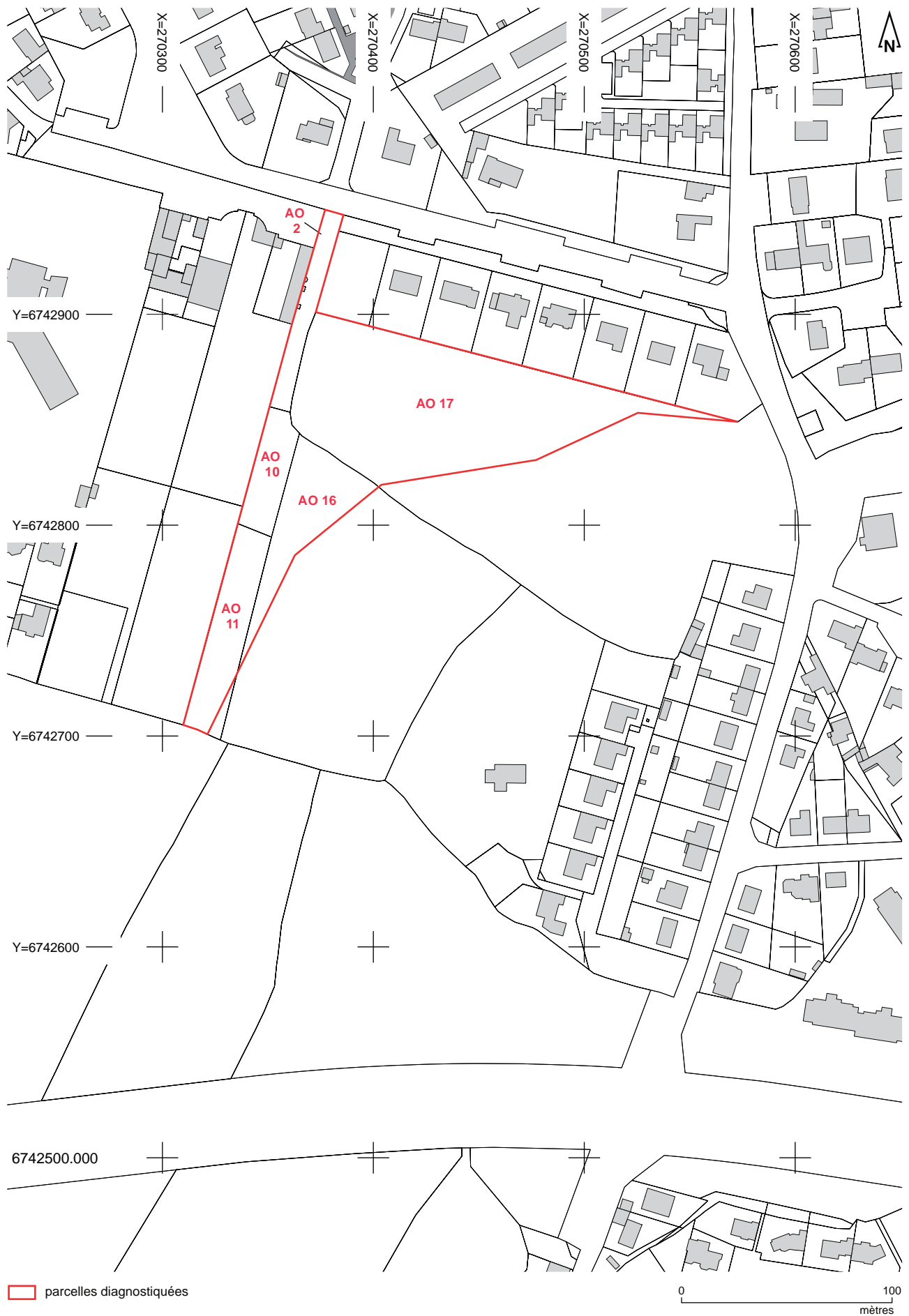
Les tranchées de sondages ont toutes été rebouchées en fin d'opération, avec chenillage des comblements.

Localisation de l'opération

Bretagne,
Morbihan,
Séné,
Rue de Limur
x : 270400
y : 67429850
(Lambert 93)
z : 10,8 m NGF



▀ emprise du diagnostic archéologique



Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

21 JAN. 2019

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2019-016 du 15 janvier 2019

ARRÊTÉ n° 2019-016 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 056 243 18 Y0001 déposé par SARL TERRAVIA, représentée par M. Arnaud FENEON, 3 place Albert Einstein, 56000 Vannes, relatif au projet de lotissement, sur un terrain situé rue de Limur à SÉNÉ (56), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 9 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet les travaux sont projetés sur un terrain qui jouxte une parcelle où les vestiges d'un site antique ont été mis en évidence lors d'une opération de diagnostic archéologique réalisée en juin 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : SÉNÉ
Lieu-dit : rue de Limur
Cadastre : section : AO parcelles : 2p, 10, 11, 16p et 17p.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 14 174m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à SARL TERRAVIA, 3 place Albert Einstein 56000 Vannes, au Service départemental d'archéologie du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives .

Fait à Rennes, le 15 janvier 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

Destinataires :
SARL TERRAVIA
INRAP
SDAM
Golfe du Morbihan Vannes agglomération

Copie :
Commune de Séné (56)
Préfecture du Morbihan



**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2019-016
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

Région :	Bretagne	
Département :	Morbihan	
Commune :	SÉNÉ	
Lieu-dit :	rue de Limur	
Cadastre :	section : AO	parcelles : 2p. 10, 11, 16p. et 17p.
pétitionnaire: SARL TERRAVIA		

Emprise du diagnostic archéologique : 14 174m²

Contexte archéologique :

La demande de permis d'aménager porte sur un terrain situé sur les bas plateaux dominants le golfe et les marais de Séné. La vaste superficie du projet et la présence d'une occupation antique dans les parcelles voisines (AO. 214p. 215p et 216p) en fait une zone archéologique sensible susceptible de receler des vestiges archéologiques.

Objectifs :

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné. Compte-tenu de la présence d'une zone humide, des prélèvements et observations sédimentaires, géomorphologiques pourront, dans la mesure du possible, être effectués.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et par rapport aux découvertes des parcelles voisines. Ils devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 15 janvier 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D127449
SÉNÉ (56), RUE DE LIMUR

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Séné		
Lieu-dit	RUE DE LIMUR		
Cadastre	Séné : AO 2p, 10, 11, 16p, 17p		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-016	21-01-2019	14174 m ²	31/01/2019	18/03/19
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-016, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	1 jour
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		4 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	5 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER RECU LE

03 MAI 2019

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-187 du 29 avril 2019

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2019-187 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-016

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-016 du 15 janvier 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à SÉNÉ, rue de Limur (56) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Anne-Louise HAMON (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-016.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Anne-Louise HAMON.

Fait à Rennes, le 29 avril 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Anne-Louise HAMON

Copie :
Inrap
Commune de Séné

II. **Résultats**

1. Introduction

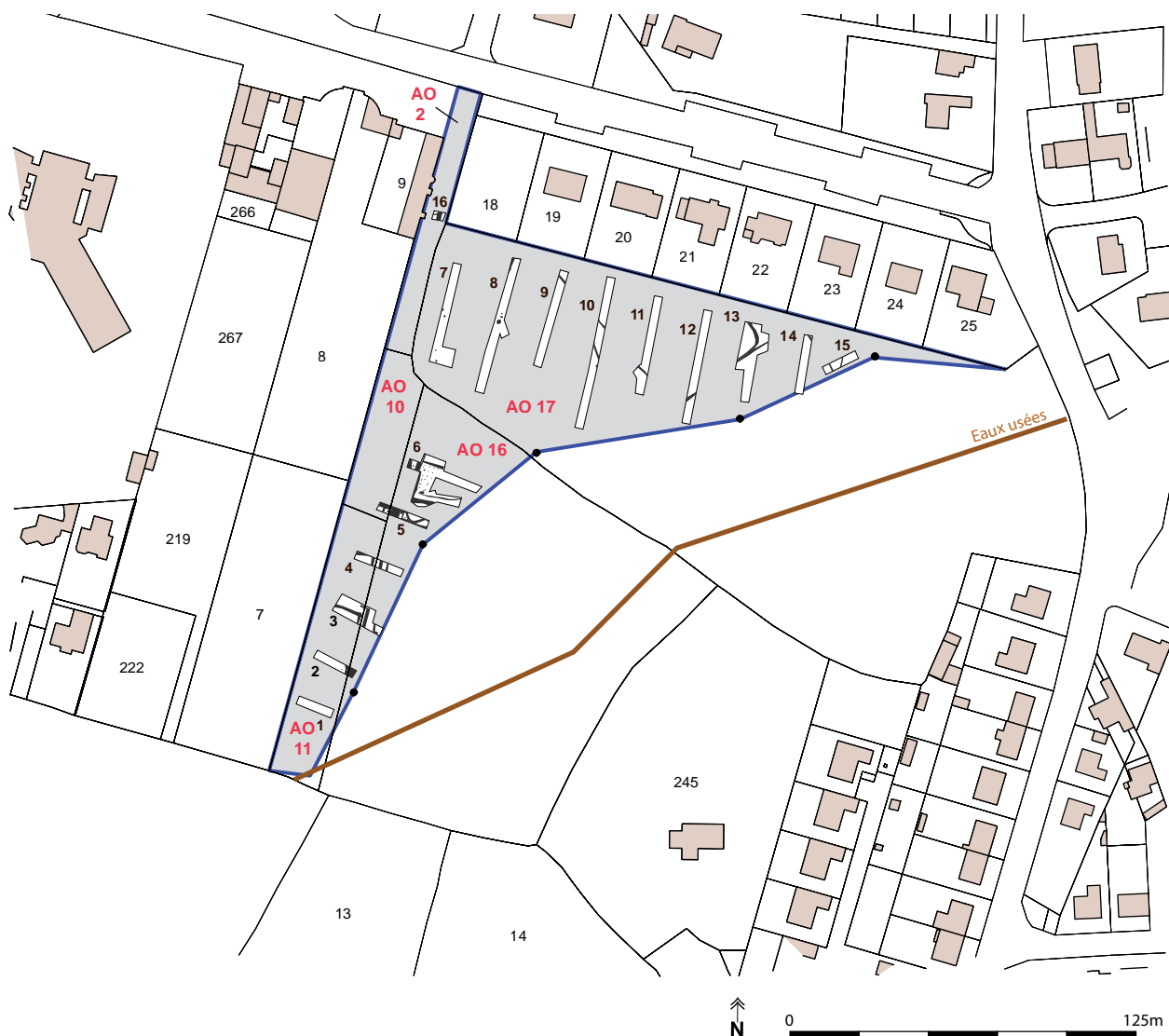
1.1 La prescription du diagnostic

La prescription du diagnostic archéologique de Limur par le Service régional de l'Archéologie de Bretagne s'inscrit dans le cadre de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive, en conséquence du projet d'aménagement d'un lotissement résidentiel situé rue de Limur, à Séné (Morbihan).

L'opération, confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, (Inrap) par l'arrêté préfectoral numéro 2019-016 émis le 15 Janvier 2019 s'est déroulée sur 3 jours entre le 20 et le 22 Mai 2019, sous la direction d'Anne-Louise Hamon, (Inrap), avec la collaboration technique de Hervé Morzadec (Inrap). Le projet atteint une surface de 14174m² et concerne les parcelles 2p, 10, 11, 16p et 17p de la section AO du cadastre communal de Séné. (fig. 1).

Fig. 1 Localisation cadastrale du site.

© Géobretagne, Anne-Louise Hamon



La phase de rédaction du rapport s'est déroulée à la suite de l'intervention de terrain, au cours des mois de mai et juin 2019.

Un procès-verbal constatant les conditions d'accessibilité aux terrains à la date du démarrage de l'intervention le 20 Mai a été signé entre l'Inrap représenté par A.-L. Hamon, et la société Terravia, aménageur, représentée par M. Fénéon. Un second procès-verbal, rétrocedant la responsabilité légale des terrains à l'aménageur a clôturé l'opération à la suite du rebouchage de la totalité des sondages, le 23 Mai 2019.

1.2 Le contexte archéologique et historique local

En 2018, un diagnostic archéologique réalisé sur le projet de lotissement de la rue des Spatules, situé immédiatement au sud-ouest du projet de la rue de Limur a donné lieu à la découverte de nombreux vestiges fossoyés et maçonnés, principalement datés de la période gallo-romaine et du haut-moyen-âge (Hamon 2019) (fig. 2). En cours de fouille au moment de notre intervention, en mai 2019, ce site complexe principalement composé de nombreux fossés et bâtiments sur poteaux ou maçonnés a été pris en compte dans la stratégie d'implantation des tranchées de sondages. En accord avec le responsable de la fouille Yoann Escats (Inrap), la recherche de correspondances entre les vestiges mis au jour à l'occasion du diagnostic et ceux issus de la fouille a été mise en place, notamment par rapport aux indices de présence d'un chemin orienté en nord-sud repérés en limite orientale de la fouille et susceptible de se prolonger vers le nord.



Fig. 2 Localisation des deux diagnostics de 2018 et 2019 sur fond cadastral de 2017. © Géobretagne, Anne-Louise Hamon

Hormis les vestiges de la rue des Spatules, les premiers indices de sites archéologiques repérés dans les alentours du projet de la rue de Limur demeurent relativement éloignés (fig. 3).

À 500 m au nord passe la voie gallo-romaine Nantes-Vannes, tandis que des réemplois de matériaux antiques ont été notés dans les murs et autour de la chapelle Saint Laurent, à 500m au nord-est du diagnostic. (Langouet 1988).

À 1 km vers le nord, dans le quartier de Bohalgo, a été menée une série de diagnostics et de fouilles archéologiques qui ont donné lieu à de nombreuses découvertes, la plupart datées des périodes de l'âge du fer et de l'antiquité. Les vestiges d'époque gallo-romaine sont tous à mettre en perspective par rapport à la ville antique de Vannes, *Darioritum*, dont le cœur prend place à environ 2500 m au nord-ouest de notre secteur d'intervention.

À 1900 m au sud-ouest, un enclos non daté a été repéré près du village d'Arcal lors d'une prospection aérienne en 2006.

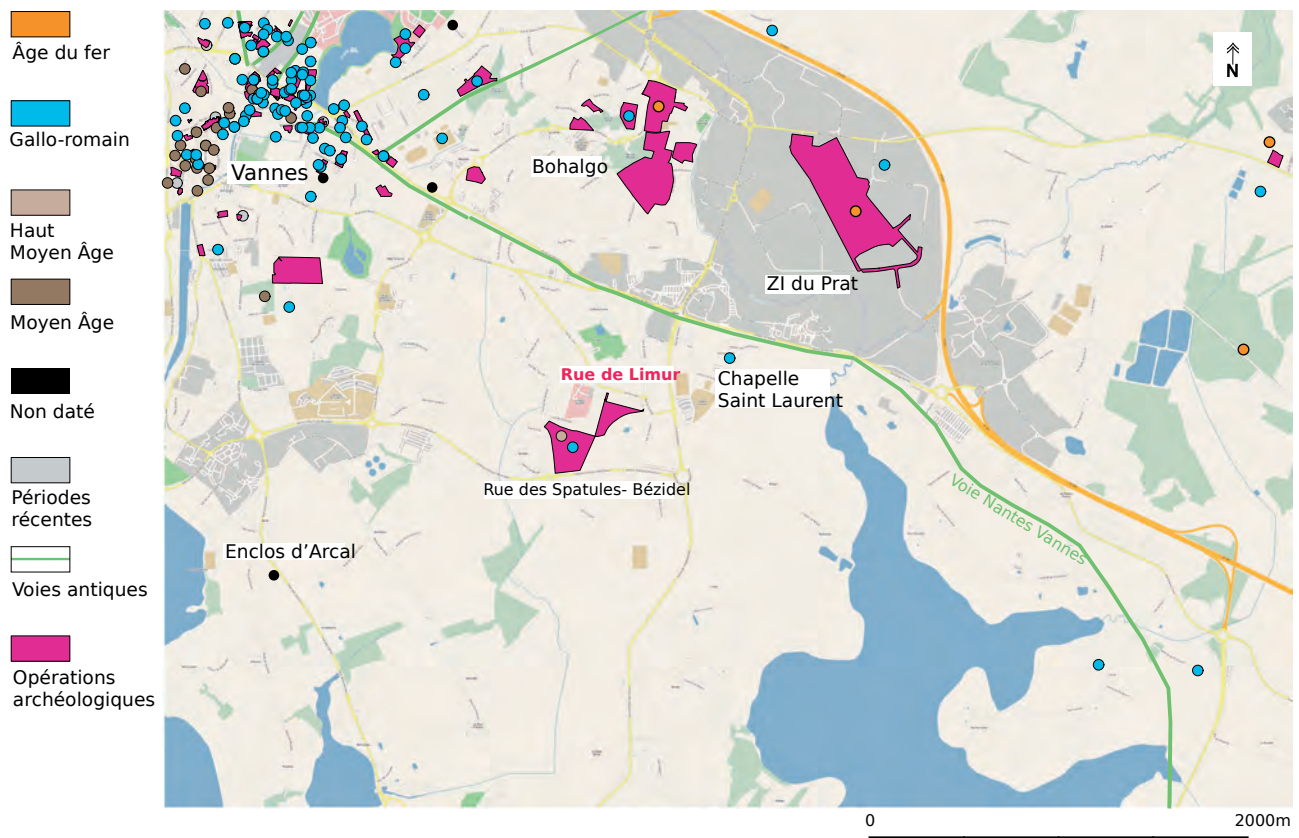
Immédiatement à l'ouest du futur lotissement de la rue de Limur figure le château éponyme. Cet ensemble architectural atypique daté du début du XVIII^e siècle est encore occupé aujourd'hui, mais fort dégradé. Un programme de restauration est actuellement engagé sur les bâtiments restants.

Une rapide recherche sur internet mène facilement à l'historique du château de Limur en Séné. Une page lui est notamment consacrée, qui retrace dans le détail son histoire, somme toute relativement récente (Wiki-Séné. fr) (cf. *infra* 2 1 1 1). Les auteurs puisent leurs données dans certains ouvrages locaux (Rollando 1996) et sites internet dédiés ayant exploités les ressources archivistiques. Les informations concernant notamment les propriétaires successifs des lieux proviennent notamment de la publication des archives de l'Hôtel de Limur à Vannes, déposées aux archives départementales du Morbihan.

La propriété actuelle se compose des corps de bâtiment latéraux et des jardins clos de murs, sur environ 1.7 ha. Une ancienne chapelle consacrée à Saint François Xavier, aujourd'hui désacralisée, figure au niveau de l'accès nord de l'ensemble.

Fig. 3 Contexte archéologique local.

© Googlemap 2018, Carte archéologique-SRA,
Anne-Louise Hamon



1.3 Contexte environnemental

1.3.1 Topographie, hydrographie

Le projet de lotissement prend place à l'extrémité nord de la commune de Séné, sur les bas plateaux séparant le golfe du Morbihan à l'ouest des marais de Séné et du chenal de Saint Léonard à l'est. L'emprise du projet s'étend selon une pente de nord-ouest en sud-est d'environ 1.9% (fig. 4). Une zone humide protégée recouverte d'une friche boisée dense s'étend vers le sud-est, au-delà de la limite orientale du projet.



Fig. 4 Topographie du site.

© Anne-Louise Hamon

1.3.2 Géologie, sédimentologie

La carte géologique numéro 417 éditée par le BRGM en 2011 évoque un sous-sol constitué de migmatites, impliquée dans la groupe d'anatexites du Golfe du Morbihan (320 ± 6 Ma) (fig. 5). Les formations indiquées en hachuré bleu et blanc (X) correspondent à un remblais d'origine anthropique qui n'a pas été rencontré sur le terrain.

Le substratum géologique rencontré en fond de tranchée de sondage apparaît sous la forme d'une arène argileuse jaune clair à orange, sur laquelle les structures archéologiques en creux apparaissaient clairement, en brun ou gris foncé.

Une faible puissance de dépôts colluvionnaires (0 à 0.2m) sous-jacents à la terre végétale s'observe sur tout le projet, où aucune tranchée n'a dépassé 0.6m de profondeur. Les stratigraphies des sols rencontrées au niveau de la zone humide, sur la partie sud du projet ne se distinguent pas de celles du nord de l'emprise ; avec des profondeurs moyennes de 0.5m et des dépôts essentiellement composés de sédiment argilo-sableux brun foncé, très organiques.

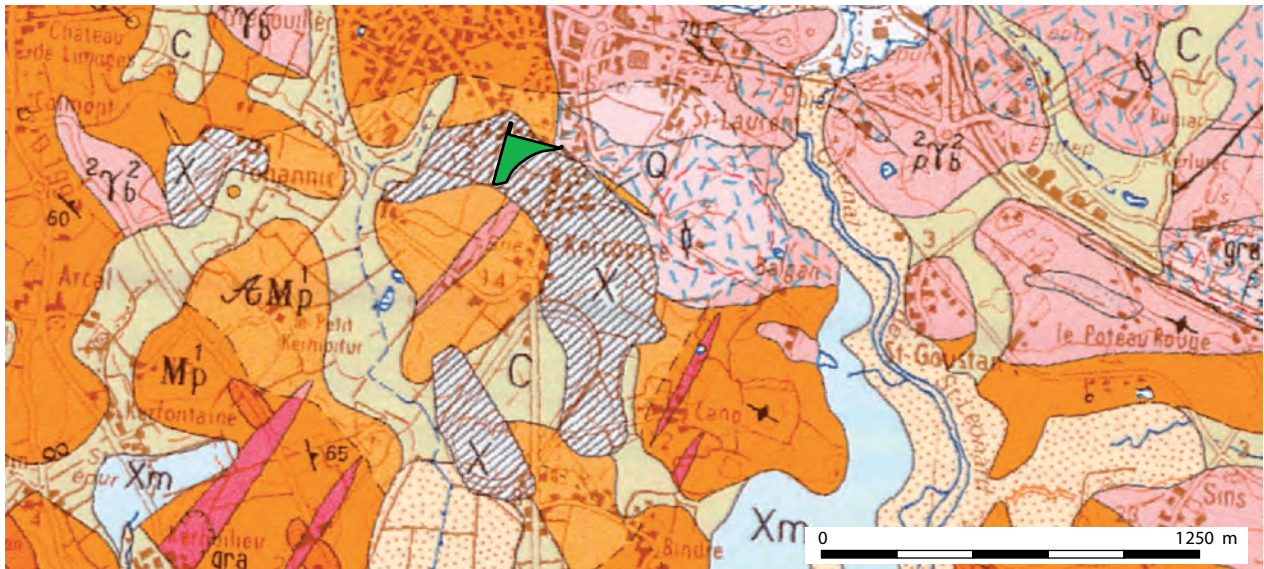


Fig. 5 Contexte géologique.
© BRGM, Anne-Louise Hamon

1.3.3 Couverture végétale, configuration du terrain

Scindé en deux parcelles séparées par les restes d'une haie talutée, le terrain était majoritairement couvert d'herbes hautes. En partie sud, la plus basse, une végétation hygrophile accompagnait les graminées. Quelques arbres et arbustes présents en limite sud de la parcelle nord ont limité l'accès à la pelle mécanique, tandis que les ruines de l'ancienne métairie de Quenfaux s'étendaient le long du mur de la propriété de Limur, en limite ouest du projet. Au sud de ces restes figurait un trou d'eau de quelques mètres de diamètre, présent sur le plan cadastral de 1844.

1.4 Mise en place et réalisation de l'intervention

1.4.1 Organisation du chantier, hygiène et sécurité

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), réseaux
Les concessionnaires gérant les réseaux d'eau, (adduction et assainissement), de gaz (transport et exploitation), d'électricité (transport et exploitation) et de télécommunication ont été contactés en amont de l'opération dans l'éventualité de la présence de réseaux aériens ou souterrains dans la zone d'étude. Seul un réseau d'eaux usées figurait en limite sud de l'emprise, qui fut évitée lors du creusement des tranchées de sondages. (fig. 1).

Cantonement

Un cantonnement composé d'une roulotte équipée de sanitaires et d'un chauffage au gaz a été installée en bordure de route, au niveau de la rue de Limur, pour toute la durée de l'intervention.

La base-vie mise en place pour l'équipe de fouille du site voisin de la rue des Spatules a par ailleurs été mise à disposition des archéologues intervenant sur le diagnostic.

Difficultés techniques rencontrées sur le terrain

Les principales difficultés rencontrées se sont résumées à la présence de quelques arbres disséminés sur la partie centrale de terrain, sur lequel la pelle mécanique a par ailleurs pu évoluer sans contraintes.

L'impact météorologique sur l'avancement de l'opération est resté insignifiant.

Toutes les tranchées ont été rebouchées au cours ou en fin d'intervention, avec tri des terres végétales et stériles, et chenillage de surface.

1.4.2 Collaboration technique

Les travaux de sondages mécaniques ont été réalisés à l'aide des engins de l'entreprise de travaux publics Lionel Doré de Campénéac (56), œuvrant en sous-traitance pour Charier TP, de Rennes (35) titulaire du marché de terrassement-lot 11 établi avec l'Inrap en 2018.

Vincent Pommier (cellule topographie Inrap) a assuré les relevés topographiques nécessaires à l'élaboration du plan général des tranchées et des structures archéologiques observées. Les relevés ont été rapportés au système de géoréférencement Lambert 93 et d'altimétrie N.G.F.

Un S.I.G. (Système d'Information Géographique) a été élaboré à partir du logiciel QGIS.

1.4.3 Mode opératoire

1.4.3.1 Méthode standard de travail

L'opération de diagnostic, qui a compris une phase d'ouverture des tranchées, suivie d'un temps d'évaluation des vestiges découverts a duré 3 jours, faisant intervenir une pelle mécanique de 20 tonnes équipée d'un godet lisse de 3m de largeur. 16 tranchées de longueur variant en fonction de la configuration du terrain ont été réparties sur toute la surface de projet disponible.

Les structures archéologiques, fosses, fossés, trous de poteaux, ont pu être identifiées en fond de tranchées le plus souvent sous la forme d'anomalies sédimentaires de couleur brune ou grise tranchant sur l'encaissant naturel d'arène argileuse jaune clair à orangée. Les sondages mécaniques ont atteint des profondeurs homogènes de 0.5m

Marquées au sol dès leur mise au jour à la bombe de peinture fluorescente ou par chanfrein de leurs limites, les structures ont été numérotées, inventoriées, avant d'être relevées manuellement à l'échelle 1/100^e. Le topographe a par la suite repris les contours des vestiges et des tranchées à l'aide d'un GPS, de manière à dresser un relevé général du site. Le plan de masse ainsi obtenu est rapporté aux systèmes de référence géographique Lambert 93 et de nivellement N.G.F.

En fonction de leur intérêt archéologique, une phase d'évaluation des indices mis au jour a suivi l'ouverture des tranchées, afin de définir l'ampleur des occupations, de les caractériser et de les dater. Il convenait alors d'élargir les tranchées les plus riches en indices, de sonder à la main ou à l'aide de la pelle mécanique les structures les plus représentatives, et de, si possible, y prélever un mobilier archéologique datant. En parallèle, une couverture photographique sur support numérique a été effectuée.

Le mobilier récolté sera entreposé pour étude pour une durée de cinq années maximum dans les locaux de l'Inrap de Cesson Sévigné. Il sera par la suite déposé au dépôt départemental des Côtes d'Armor. Les documents de fouille liés à l'opération seront confiés au S.R.A. de Rennes pour être archivés.

1.4.3.2 Communication et diffusion des résultats

Le rapport final d'opération, directement diffusé auprès des principaux intervenants de la fouille : aménageur, Service Régional de l'Archéologie, Inrap, sera consultable au Service Régional d'Archéologie, à Rennes.

1.4.4 la postfouille

Le travail de postfouille a compris une phase de traitement du rare mobilier prélevé, qui a été, inventorié, lavé, séché et conditionné en sacs. Françoise Labaune (Inrap) a été sollicitée pour dater l'un des tessons de poterie les plus explicites.

La rédaction du texte et l'élaboration des plans ont été menées par Anne-Louise Hamon. Le maquettage a été réalisé par Stéphane Jean.

2. Résultats

Quelques chiffres :

- La surface de terrain sondée atteint **14 174 m²**
- 16 tranchées ont été ouvertes, représentant une surface totale de 1638m² soit 11.55% de la surface du projet.
- 76 structures archéologiques ont été inventoriées, murs, fosses, fossés, trous de poteaux, mais également drains contemporains.

2.1 les aménagements en lien avec la métairie de Quenfaux

2.1.1 Les documents

2.1.1.1 Les propriétaires

Le premier établissement connu sur le site actuel de Limur est la métairie de Quenfaux, signalée dès 1662 sur un acte de vente entre Yves le Métayer seigneur de Kervo, acquérant, et Vincent de Baud, Seigneur de Brésséan, vendeur.

Est alors déclaré :

[...] « laquelle métairie et terres dépendantes, ont été de temps immémorial possédés par ledit sgr de Bresséan », [...].

La succession des propriétaires de la métairie et de ses terres est à partir de là bien connue. En 1713, Noel Bourgeois, (1676/1759) seigneur de Keranstunio, écuyer, alloué au présidial, lieutenant de l'Amirauté, et député de l'ordre du Tiers, héritier du titre de seigneur de Limur, d'une propriété située à Peissac (56), acquiert la métairie.

Sur l'histoire de cette propriété se greffe à partir de 1720 celle du château de Limur, dont la construction est ordonnée par Noel Bourgeois.

Comme le précise le résumé des Services de l'Inventaire général du patrimoine culturel (culture.gouv.fr), le corps principal du château semble ne jamais avoir été bâti. Seuls figurent deux longères latérales, agrémentées d'une chapelle et d'un système d'entrée monumental, au nord. Au cours du XVIII^e siècle, un parc comprenant un ensemble d'« avenues » disposées en éventail est aménagé au nord de l'établissement. Ces jardins demeurent inscrits dans le paysage jusqu'aux grands aménagements de la fin du XX^e siècle, puisqu'ils sont encore visibles en 1950. (fig. 6).

La famille Chanu de Limur devient propriétaire des lieux dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et durant tout le XIX^e siècle. En 1819, Charles Jean-Marie Chanu de Limur acquiert l'Hôtel de Penhouet, à Vannes, qui prend à son tour la dénomination de Limur.

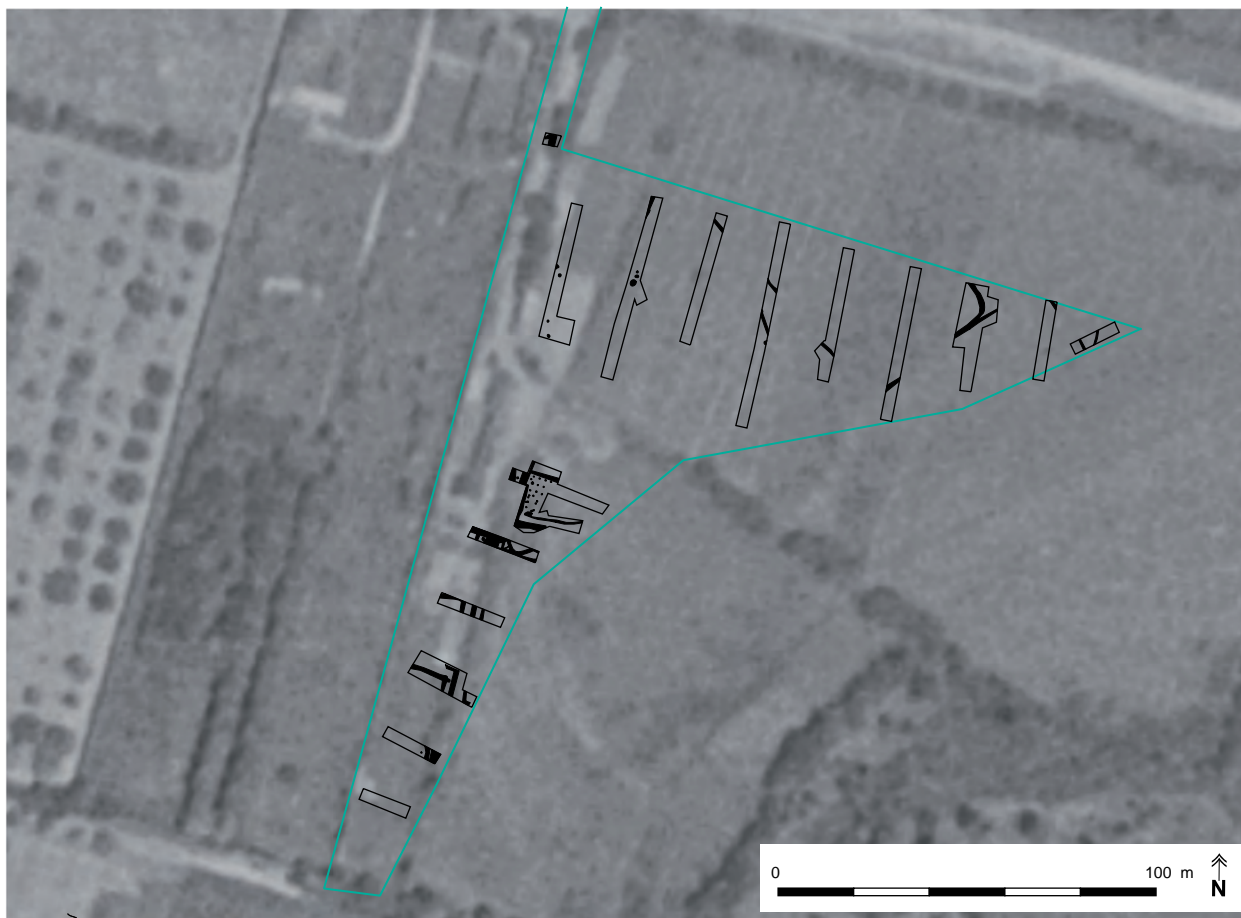


Fig. 6 Positionnement des diagnostics de 2018 et de 2019 sur fond photographique du début des années 1950.

2.1.1.2 Les cadastres du XIX^e siècle : 1810 et 1844

Aujourd'hui, il apparaît comme probable que les bâtiments en ruines présents le long du mur oriental de la propriété de Limur correspondent à la toute première exploitation agricole dénommée « Quenfaux ».

Mentionnée sur le cadastre de 1810, la construction apparaît sans autre dénomination que celle de « ferme », au pied des murs enserrant les jardins du château de Limur. (fig. 7).

La comparaison des deux cadastres de 1810 et de 1844 permet de localiser quelques aménagements intervenus entre temps :

Sur le château, prennent place une cour aux limites maçonnées au niveau du bâtiment latéral est et de l'entrée, ainsi qu'un petit local, à l'est du portail, faisant face, en symétrie à la chapelle.

Sur la ferme, le bâtiment principal s'est étendu, tandis que les contours des cours et enclos placés à l'est ont été modifiés. Une construction ronde a également été construite à 35m vers l'est. Faut-il y voir un colombier ?

Au sud et au sud-est de la maison, deux petits disques bleus signalent des points d'eau. Celui qui est placé contre le mur d'enceinte du château est encore visible aujourd'hui sous la forme d'une mare. (fig. 8).



Fig. 7 Plan général du diagnostic sur fond cadastral napoléonien (1810).

© Anne-Louise Hamon



Fossés repérés sur les cadastres de 1810 et 1844

Fig. 8 Évolution du site de Limur entre 1810 et 1844.

© Anne-Louise Hamon

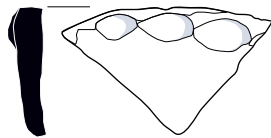
2.1.2 Les vestiges archéologiques

C'est sur les tranchées 5 et 6 que s'observe la plupart des vestiges liés à la métairie de Quenfaux. (fig. 9, pages suivantes).

En premier lieu, le mur 70, mis au jour en tranchée 6, correspond à la limite sud de la cour de la ferme, placée sur son côté est. Il se présente sous l'aspect d'une assise de pierres plates composant deux parements, sans bouchage interne, sur 0.35m de largeur (fig. 10, pages suivantes). Un sondage manuel sur 1.6m de longueur transversalement au mur a permis de localiser différents niveaux de dépôts, appuyés sur ou recouvrant la base du mur. En coupe, l'US 1, composée d'arène grossière orange compacte, est mêlée au niveau du fait 71, à des pierres de petits modules ; le tout correspond à des déblais de démolition piétinés, et scelle les vestiges du mur 70.

L'US 3 est un liseré de cailloux posés à plat, formant un sol fonctionnant avec le mur 70. Elle est posée sur un niveau de sédiment sablo-argileux brun foncé mêlé d'inclusions d'arène orangée.

Au cours du nettoyage du mur 70 a été découvert un élément de panse en céramique très cuite de couleur brun clair, à âme grise, comportant à sa surface trois impressions digitées. L'examen visuel du tesson par Françoise Labaune a conduit celle-ci à proposer une fourchette chronologique comprise entre le XIV^e et le XVI^e siècle pour ce tesson (fig. 11), confirmant de ce fait l'antériorité de la ferme sur le château de Limur.



Tr. 6 - F70 - nettoyage manuel



Fig. 11 Dessin de mobilier : Tesson Tr6 F70.

© Anne-Louise Hamon

Implanté sur l'US 1, une série de trous de poteaux de 0.4m de diamètre compose le plan de deux bâtiments A et B. Avec 3.7 m de longueur et 3.5m de largeur, la construction A couvre une surface de 13m². Peut-être le trou de poteau F56, placé à l'est de l'ensemble est-il à lui associer, mais aucun autre fait complémentaire ne permet d'étendre le plan du bâtiment A vers l'est.

Moins régulier, l'édifice B compose un rectangle d'environ 10m², atteignant 4m de longueur et 2.5m de largeur.

Quatre creusements : F 57, F58, F59 et F61 ont fait l'objet de sondages manuels sur la moitié de leur remplissage. Comblés de sédiment argilo-arénacé brun foncé, meuble, ils atteignaient 0.08m de profondeur, excepté le fait 58 creusé sur 0.14m.

La découverte d'un petit tuyau de pipe en terre blanche dans le comblement du fait 61 laisse entendre que cette construction a été installée tardivement, au XVIII^e ou au XIX^e siècle, ce qui confirme la position stratigraphique des creusements, qui percent les dépôts scellant le mur arasé F70.

En l'absence de recherche archivistiques approfondies, la date d'abandon de la métairie de Quenfaux reste inconnue, mais une fourchette de temps placée entre la fin du XIX^e siècle et la moitié du XX^e siècle peut être proposée. Non visibles sur le cadastre napoléonien et sur la photo aérienne de 1950, les petits bâtiments sur poteaux mis au jour à l'occasion de ce diagnostic peuvent avoir été installés au début du XX^e siècle, dans la cour de la ferme. On leur attribuera à priori une fonction agricole, lié à l'élevage ou au stockage.

Le fait 31, en tranchée 6 se compose d'un épandage de pierres de 0.1m de diamètre, disposées sans ordre. Elles sont à mettre en relation, soit avec la destruction du mur délimitant la cour de ferme, retrouvé sous la forme du fait 70, soit avec celle du bâtiment circulaire mentionné sur le cadastre de 1844 et placé à 10m au nord-est.

Un niveau de démolition composé de pierres et d'ardoises mêlés figure par ailleurs en bordure ouest de la tranchée 6 (F23) et au nord-ouest de la tranchée 5 (F22). Il est directement issu de l'effondrement des parois du bâtiment principal de la métairie, située à quelques mètres à l'ouest.

En tranchée 5, Le fossé incurvé F19 correspond, sur les cadastres de 1810 et de 1844 à la limite sud d'une petite parcelle arrondie, dont il est difficile de déterminer la fonction (potager ? petit enclos ?). D'autres tracés, dont certains plus anciens, témoignent de la succession de nombreux aménagements à proximité de l'ancienne ferme de Quenfaux.

Les autres vestiges découverts se résument à plusieurs fossés larges, parmi lesquels F 25/72 semble avoir été créé tardivement, probablement dans le courant du xx^e siècle, en recoupement des autres structures. Il se calque sur une limite parcellaire observée sur la photo aérienne de 1950.

On notera également la présence de deux trous de poteaux en limite sud de la tranchée 7, deux creusements très arasés, de 0.8m et 0.5m de diamètre, profonds de 0.03 à 0.05m. L'extension de la tranchée vers l'est n'a donné lieu à aucune découverte complémentaire.

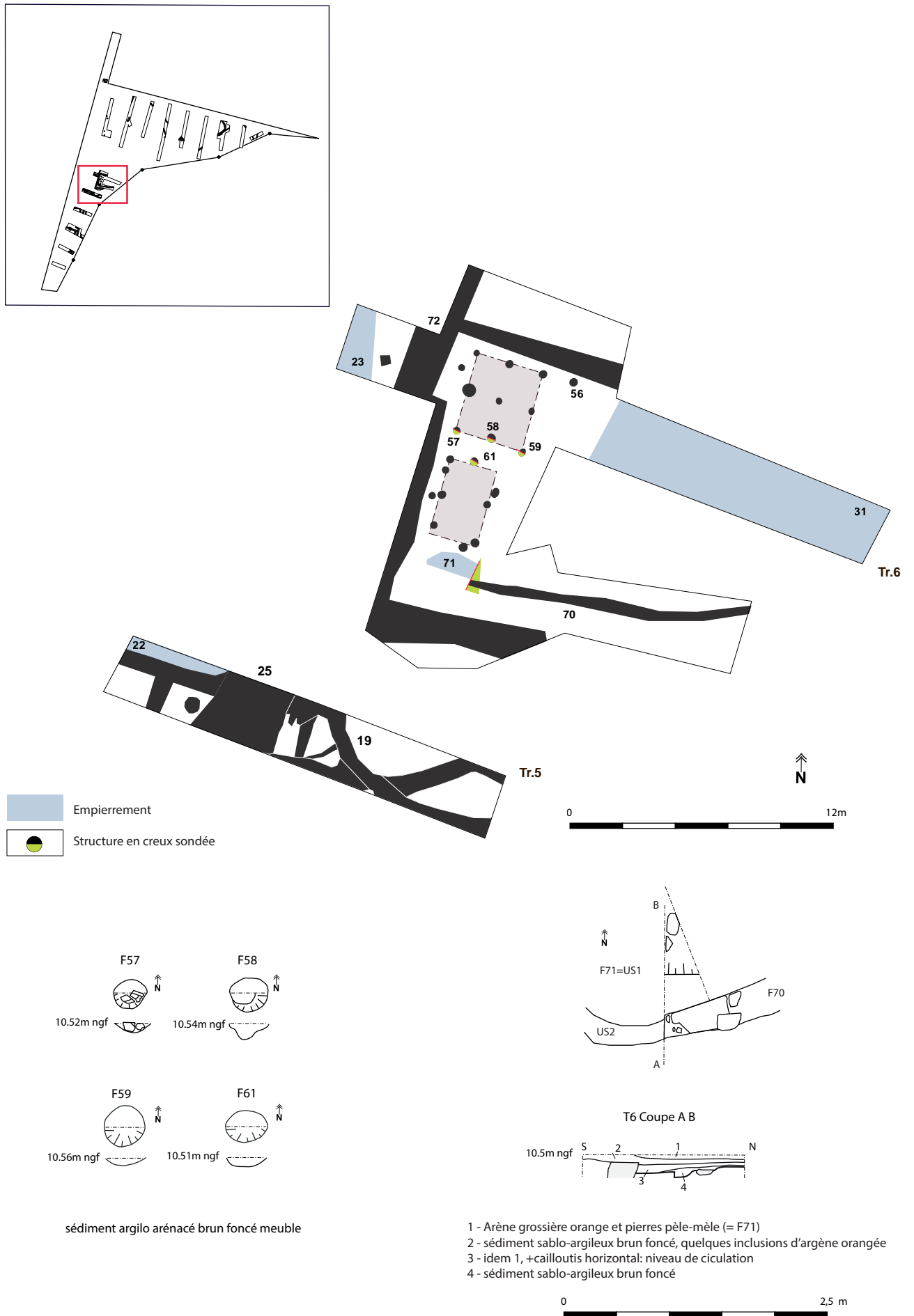


Fig. 9 Tranchées 5 et 6. © Anne-Louise Hamon



Fig. 10 Tranchée 6, le mur 70.

© Anne-Louise Hamon

2.2 un parcellaire médiéval ou moderne

Plusieurs fossés non mentionnés sur les plans cadastraux napoléoniens ou en discordance avec les orientations des limites parcellaires modernes ont été retrouvés au cours de notre intervention :

Sur la partie nord du site, un même fossé a été localisé sur les tranchées 9, 10, 11 et 12. (fig. 12).

Sondé à la pelle mécanique en tranchée 11 (F45), il adopte une forme de creusement en cuvette, sur 0.7m de large, et 0.25m de profondeur. Son comblement se compose de sédiment sablo-argileux hétérogène brun gris surmontant un sédiment sablo-argileux hétérogène gris clair, à nodules de substrat orange.

En tranchée 13, Le fossé curviligne F 47/F48 forme l'angle arrondi d'une petite parcelle datée de l'époque moderne au sens large, comme l'indique la présence en surface de son comblement d'un fragment de terre cuite rouge vif, de faciès tardif.

Elle est recoupée par le fossé linéaire F49 qui livre lui-même des fragments d'ardoises et se poursuit vers le sud-ouest en tranchée 12. On peut envisager un retour à angle droit de ces deux fossés imbriqués, vers le nord et la série de fossés des tranchées 9 à 12, pour ainsi former l'angle d'une large parcelle discordante sur les orientations des limites parcellaires contemporaines. Malgré cette disposition, et du fait de la présence de mobilier moderne à la surface des structures comblées, il est probable que cette parcelle ne remonte pas au-delà du bas moyen-âge.

Elle demeure seule au sein de la large parcelle 286 du cadastre de 1810, appartenant sans doute à une unité foncière que l'on devine morcelée par l'installation du domaine de Limur et notamment par le système d'allées en éventail (fig. 7).

La moitié sud du projet a également donné l'occasion de localiser plusieurs fossés datés des derniers siècles. Une série de fossés parallèles se suit ainsi sur les trois tranchées 2, 3 et 4. En T3, le fossé F5 et le fossé F4 forment l'angle droit nord-est d'une parcelle. Un sondage mécanique opéré sur le tronçon F 4 a permis de lui reconnaître un profil irrégulier, comprenant un surcreusement sur sa partie centrale. Un curage secondaire a probablement élargi le creusement primitif en l'élargissant à 1.3m. La profondeur du fossé atteint 0.5m.

Un fragment de poterie vernissée a été localisé en surface du fossé 6, et un second, de datation médiévale, dans le comblement du fossé 4.

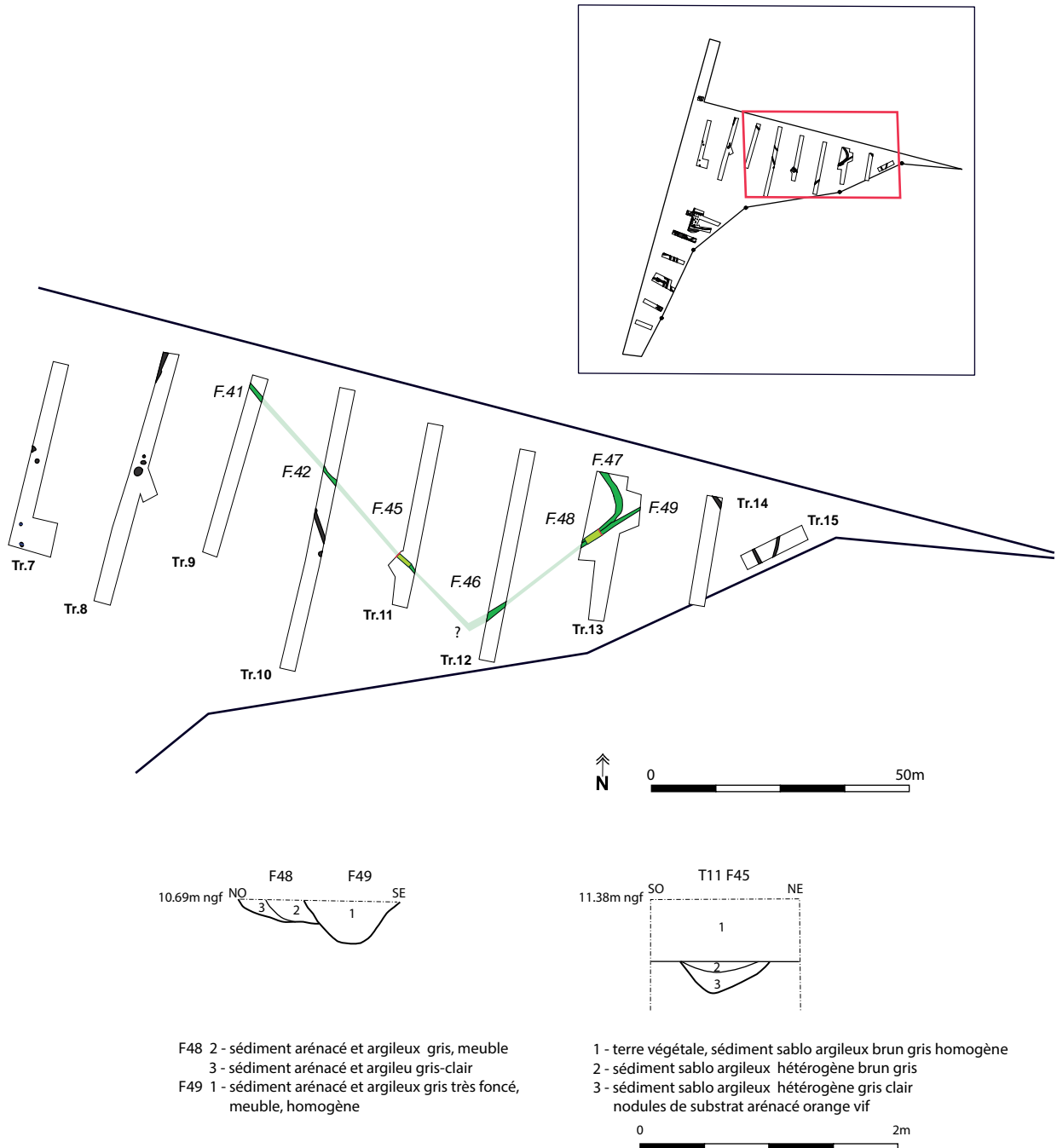


Fig. 12 Les tranchées 9 à 12 : une parcelle isolée médiévale/moderne.

© Anne-Louise Hamon

2.3 Quelques autres informations obtenues

À la demande du Service Régional d'Archéologie et de l'archéologue et du responsable de la fouille de la rue des Spatules Yohann Escats, une tranchée complémentaire a été creusée au nord-ouest de l'emprise, au niveau du chemin d'accès au terrain (fig. 1).

En effet, les traces d'un cheminement nord-sud ayant été localisées sur la partie orientale de la fouille, et malgré la distance séparant les deux secteurs, la recherche d'indices pouvant confirmer la poursuite d'un tracé ancien menant vers le nord a été posée en problématique.

La petite tranchée 16 a donc été menée perpendiculairement au bâtiment est du château de Limur, sur une longueur de 5m (fig. 13). Un épandage de pierres de 0.1m de diamètre, accumulées sur une trentaine de centimètres en une semelle compacte, semble correspondre à une surface de circulation, ou de piétinement. Il est percé par une conduite d'évacuation sanitaire en fibrociment issue du bâtiment, un aménagement que l'on peut situer dans le courant du xx^e siècle.

Un fossé sous-jacent nord-sud (F75) de 1.3m de large y a également été découvert, dont le comblement de sédiment sablo-argileux brun foncé recelait des résidus d'ardoises et quelques pierres.

Aucune trace d'ornière n'a été remarquée en surface de l'empierrement, qui peut cependant correspondre aux recharges d'un cheminement longeant le château de Limur, un tracé encore visible sur les prises de vue aériennes du début des années 1950.

La présence de la ferme de Quenfaux entre l'empierrement 74 et le chemin observé sur la fouille sud laisse entendre que les deux ne sont pas liés. Il est par ailleurs possible que les tracés, observés au niveau de la fouille de la rue des Spatules, soient eux-mêmes constitutifs d'un chemin desservant la métairie. Les vestiges, fossé et empierrement, mis au jour en tranchée 16 semblent ainsi plutôt liés au fonctionnement de la métairie et du château.

2.4 Conclusion

Dans un contexte archéologique riche, à la fois lié aux vestiges gallo-romains et altomédiévaux du site en cours de fouille de la rue des Spatules, et à la proximité du château de Limur daté du xviii^e siècle, le diagnostic mené sur le projet de la rue de Limur a principalement donné lieu à la découverte de vestiges d'époque moderne dont certains ont pu être interprétés à partir des plans cadastraux de 1810 et 1844. Deux bâtiments sur poteaux découverts à proximité de l'ancienne métairie de Quenfaux n'ont pas fonctionné en deçà de la fin du xix^e siècle.

Des limites parcellaires absentes des tracés cadastraux napoléoniens ont par ailleurs été localisées sur la partie septentrionale du projet. La présence de fragments d'ardoise et de terre cuite de faciès récent laissent envisager une datation tardive : bas Moyen Âge ou époque Moderne pour ces vestiges isolés.



Fig. 13 Tranchée 16, fossé 75 et empierrement 74 vu en coupe, vers l'ouest.

© Anne-Louise Hamon

3. Bibliographie

Bibliographie générale

Augier et al. 2011

AUGIER (R.) (coord), MENIER (D.), B. VAN VLIET-LANOË, (L.), CHAURIS (I.), THINON (B.), MOUGIN, HALLEGOUËT (B.) avec la collaboration de DO COUTO (D.), TURRILLOT (P.), BELLANGER (M.), GOUBERT (E.), PERROT (J.), GAUTIE (C.) — *carte géologique 1/50000, feuille de Vannes-Saint Gildas de Rhuis*, BRGM service géologique national orléans 2011

Hamon 2018

HAMON (A-L) (dir), BESOMBES (P-A), DELAGE (R) — *Une occupation rurale aux environs de Darioritum (I^e-IV^e siècles)*, Rapport de diagnostic, Inrap 2018 70p

Langouet, 1988

LANGOUET (L.) — (22) (35). *Nord de la haute Bretagne. Rapport de prospection inventaire. Prospection diachronique*, Service régional de l'archéologie de Bretagne

Bibliothèque numérique du Service Régional de l'Archéologie, consulté le 15/05/2018, <http://bibliotheque.numerique.sra-bretagne.fr/items/show/2762>

Rollando, 1996

ROLLANDO (C.) — *Séné d'hier et d'aujourd'hui*, mairie de séné 1996 211p

Webographie

Relevé cadastral napoléonien numérisé de la commune de Séné (56) 1810. (En ligne sur https://recherche.archives.morbihan.fr/archive/resultats/cadastre/n:7?REch_commune=sene&type=cadastre Consulté le 13 Mai 2019

Service de l'inventaire du patrimoine de Bretagne, Base Mérimée recherche à « Limur » http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=IA00114354 Consulté le 27 Mai 2019

Atlas du Patrimoine: <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>, Consulté le 13 Mai 2019

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr>: recherche à « Séné » Consulté le 13 Mai 2019

Géobretagne : <http://geobretagne.fr>: recherche à « Séné » Consulté le 13 Mai 2019

Inventaire général du patrimoine culturel : http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=IA00114354 Consulté le 27 Mai 2019

Le château de Limur en Séné : <https://www.wiki-sene.fr/patrimoine/eglise-chapelles/item/431-histoire-de-limur-entre-vannes-et-sene.html> Consulté le 13 Mai 2019

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des tranchées

N° de tranchées	Surface (m²)	Profondeur (m)	Substrat	N° de Faits
1		0,5	Arène argileuse orange	
2		0,5	Sédiment sablo argileux jaune	1, 2, 3
3		0,5	Sédiment sablo argileux jaune	4 à 8
4		0,6	Sédiment sablo argileux jaune	9 à 12
5		0,5	Arène argileuse meuble, gris et jaune clairs	13 à 22
6		0,3	arène compacte orange et gris	23 à 31, 53 à 73
7		0,5	arène et altérite jaune clair	32 à 35
8		0,5	Sédiment compact sablo argileux jaune	26 à 40
9		0,6	Sédiment compact sablo argileux jaune	41
10		0,4	Arène orange, filons de quartz	42 à 44
11		0,5	Arène jaune	45
12		0,5	Arène orange argileuse	46
13		0,5	Arène orange	47 à 49
14		0,5	Arène argileuse gris jaune	50
15		0,6	Sédiment sablo argileux gris clair hydromorphe	51, 52
16		0,4	Altérite orange	74 à 76

2. Inventaire des faits archéologiques

Type	Numéro	Long (m)	Larg (m)	Diam (m)	Prof (m)	Prof apparition	Comblement	Tranchée	Datation	Notes	Sondage
trou de poteau	1			0,4		0,5	sédiment sablo argileux gris foncé	2	Moderne		
fossé	2		1,1			0,5	sédiment argileux gris foncé, racines	2	Moderne		
fossé	3		>2			0,5	sédiment sablo argileux gris foncé, racines	2	Moderne	céramique en grès, ardoise	
fossé	4		1,3		0,5	0,5	sédiment sablo argileux brun clair	3			mécanique
fossé	5		0,9			0,5	sédiment argileux brun gris	3			
fossé	6		1			0,5	sédiment sablo argileux gris foncé	3	Moderne	Céramique vernissée	
fossé	7		0,95			0,5	sédiment sablo argileux brun gris radicales	3			
fossé	8		>0,95			0,5	sédiment sablo argileux brun gris radicales	3			
fossé	9		1			0,6	sédiment sablo-argileux gris	4		tégula?	
fossé	10		0,9			0,6	sédiment sablo-argileux gris foncé radicales, quelques pierres	4			
fossé	11		1			0,6	sédiment sablo-argileux gris foncé radicales, quelques pierres	4			
fossé	12		0,7			0,6	sédiment sablo-argileux gris	4			
fossé	13		0,75			0,5	sédiment sablo-argileux gris foncé	5			
fossé	14		>1,35			0,5	sédiment sablo-argileux hétérogène gris et orange	5			
trou de poteau	15			0,6		0,5	sédiment sablo-argileux gris	5			
fossé	16		3,5			0,5	sédiment sablo-argileux gris foncé	5	Moderne	Céramique vernissée	
fossé	17		0,55			0,5	sédiment sablo-argileux gris foncé	5			
fossé	18		0,2			0,5	sédiment sablo-argileux gris	5			
fossé	19		1,05			0,5	sédiment sablo-argileux gris taché de rouille. Quelques pierres	5	Moderne	verre ardoise	
fossé	20		>0,6			0,5	sédiment sablo-argileux gris foncé	5			

Type	Numéro	Long (m)	Larg (m)	Diam (m)	Prof (m)	Prof apparition	Comblement	Tranchée	Datation	Notes	Sondage
fossé	21		0,75			0,5	sédiment sablo-argileux gris foncé	5			
matériau démolition	22		>0,3			0,5	pierres, mortier arénacé orange	5	Moderne		
matériau démolition	23		>1,5			0,15	pierres de 0,05 à 0,1m, ardoises	6	Moderne		
trou de poteau	24			0,45		0,3	arène et sédiment argilo sableux brun, terre cuite orange	6		quadran- gulaire	
fossé	25			2		0,3	sédiment sablo-argileux gris foncé meuble, nombreuses pierres	6	Moderne		
trou de poteau	26			0,25		0,3	sédiment sablo-argileux gris foncé	6	céramique moyen- âge		
trou de poteau	27			0,3		0,3	sédiment sablo-argileux gris foncé homogène	6			
trou de poteau	28	0,57		0,52		0,3	sédiment sablo-argileux gris .1 pierre	6			
trou de poteau	29			0,3		0,3	sédiment sablo-argileux gris .3 pierres	6			
trou de poteau	30			0,35		0,3	sédiment sablo-argileux gris .3 pierres	6			
empierrément	31					0,15	pierres de 0,1m accumulées	6			
trou de poteau	32	0,85	0,75		0,03	0,5	sédiment sablo-argileux gris meuble	7			manuel
trou de poteau	33			0,53	0,07	0,5	sédiment sablo-argileux gris meuble	7			manuel
trou de poteau	34	0,7	0,6			0,5	sédiment sablo-argileux gris meuble	7			
trou de poteau	35	1	>0,8			0,5	hétérogène: sédiment sablo-argileux brun et arène jaune	7			
Fossé	36		0,9			0,4	sédiment sablo-argileux brun homogène	8	Moderne	faience, verre	
trou de poteau	37			0,43		0,5	sédiment sablo-argileux brun gris	8		douteux	
trou de poteau	38	0,7	0,6			0,5	sédiment sablo-argileux brun gris homogène	8			
Chablis	39					0,5	sédiment sablo-argileux orange, zone rubéfiée	8			
trou de poteau	40			0,36		0,5	Arène argileuse brun foncé	8			
Fossé	41		0,9			0,6	sédiment sablo-argileux brun homogène, pulvérulent	9			
Fossé	42		0,7			0,4	sédiment sablo-argileux brun foncé	10			
drain, fossé	43		0,7			0,4	sédiment sablo-argileux brun foncé	10	Moderne	ardoise	
fosse	44			1,1		0,4	arène grossière jaune clair	10			
fossé	45		0,7			0,45	sédiment sablo-argileux brun foncé	11		1 tuile	
fossé	46		0,7			0,5	sédiment sablo-argileux noir, gras	12			
fossé	47		1,4			0,5	sédiment sablo-argileux noir, meuble	13			
fossé	48		1,1			0,5	sédiment sablo-argileux gris	13	Moderne	fragment de terre cuite rouge	mécanique
fossé	49		1			0,5	sédiment sablo-argileux noir,	13	Moderne	coupe 48, net, ardoise, Terre cuite architecturale	mécanique
drain	50		0,6			0,1	tout venant	14	actuel		
drain	51		0,6			0,1	sédiment sablo-argileux beige et rouille et pierres nombreuses	15	actuel		
drain	52		0,6			0,2	sédiment sablo-argileux brun foncé et sable jaune clair	15	actuel	plastique	
Fossé	53		0,7			0,3	sédiment sablo-argileux gris foncé meuble	6	moderne	ardoise	
trou de poteau	54			0,37		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			

Type	Numéro	Long (m)	Larg (m)	Diam (m)	Prof (m)	Prof apparition	Comblement	Tranchée	Datation	Notes	Sondage
trou de poteau	55			0,37		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé. Petits quartz de 0,05m	6			
trou de poteau	56			0,35		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé. Calage de quartz	6			
trou de poteau	57			0,35		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé. Calage de quartz	6			manuel
trou de poteau	58			0,4		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			manuel
trou de poteau	59			0,4		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé. Calage de quartz	6			manuel
trou de poteau	60			0,33		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
trou de poteau	61			0,35		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			manuel
trou de poteau	62	0,46	0,35			0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
trou de poteau	63	0,4	0,34			0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
trou de poteau	64			0,37		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
trou de poteau	65			0,37		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
trou de poteau	66			0,37		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé				
trou de poteau	67			0,45		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
trou de poteau	68			0,4		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
trou de poteau	69			0,37		0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
mur	70		0,35			0,3	parments de grès de 0,35m	6			manuel
Empierremet	71					0,3	pierres de 0,1m dans arène orange et rouille dans limon gris	6			
fossé	72		2			0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé	6			
non attribué	73							6			manuel
chaussée	74		>2	0,3		0,3	pierres 0,1m accumulées et compactées	16			méca- nique
fossé	75		1,3			0,3	sédiment sablo-argileux brun foncé quelques pierres	16	Moderne	ardoises	
buse	76		0,4			0,3	conduite fibrociment	16	actuel	éva- cuation sanitaires batiment	

3. Inventaire du mobilier céramique

Tranchée	Fait	US	N° mobilier	Détermination	NR	NR spécialiste	Datation proposée	Traitement	N° contenant
3	4	surface		panses	4				
6	70, 71, 73	nettoyage		10 panses dont une décorée de digita- tions, 1 fond, 1 lèvre	12		décor : XIV ^e -XVI ^e s AD		
6	26	surface		panse, pâte rose , cœur gris, miicacée					
6	61	1		tuyau de pipe en terre blanche	1		contemporain : XIX ^e -XX ^e s ?		
8	41	surface		pâte grise. Lèvre	1				

4. Liste des figures

- Fig 1 Localisation cadastrale du site. © Géobretagne, A.L Hamon
- Fig 2 Localisation des deux diagnostics de 2018 et 2019 sur fond cadastral de 2017. © Géobretagne, A.L Hamon
- Fig 3 Contexte archéologique local © google map 2018, SRA-CA, A.L Hamon
- Fig 4 Topographie du site © A.L Hamon
- Fig 5 Contexte géologique © A.L Hamon, BRGM 2011
- Fig 6 Positionnement des diagnostics de 2018 et de 2019 sur fond photographique du début des années 1950 © Géobretagne, A.L Hamon
- Fig 7 Plan général du diagnostic sur fond cadastral napoléonien (1810). © A.L Hamon
- Fig 8 Évolution du site de Limur entre 1810 et 1844. © A.L Hamon
- Fig 9 Tranchées 5 et 6. © A.L Hamon
- Fig 10 Tranchée 6, le mur 70 © A.L Hamon
- Fig 11 Dessin de mobilier : Tesson Tr6 F70
- Fig 12 Les tranchées 9 à 12 : une parcelle isolée médiévale/moderne © A.L Hamon
- Fig 13 Tranchée 16, fossé 75 et empierrement 74 vu en coupe, vers l'ouest. © A.L Hamon



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Chronologie

Époque médiévale,
Moyen Âge, bas Moyen
Âge, Temps modernes,
Époque contemporaine

Sujets et thèmes

Bâtiment, Bâtiment
agricole, Structure
agraire, Mur de clôture

Mobilier

Céramique

Morbihan, Séné, rue de Limur

Dans un contexte archéologique riche, à la fois lié aux vestiges gallo-romains et altomédiévaux du site en cours de fouille de la rue des Spatules, et à la proximité du château de Limur daté du XVIII^e siècle, le diagnostic mené sur le projet de la rue de Limur a principalement donné lieu à la découverte de vestiges d'époque moderne dont certains ont pu être interprétés à partir des plans cadastraux de 1810 et 1844. Deux bâtiments sur poteaux découverts à proximité de l'ancienne métairie de Quenfaux n'ont pas fonctionné en deçà de la fin du XIX^e siècle.

Des limites parcellaires absentes des tracés cadastraux napoléoniens ont par ailleurs été localisées sur la partie septentrionale du projet. La présence de fragments d'ardoise et de terre cuite de faciès récent laissent envisager une datation tardive : bas Moyen Âge ou époque Moderne pour ces vestiges isolés.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr